

ADHESION AU COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE DE SEINE-MARITIME

- Année 2020 -

Cotisation 2020 : 65 euros

A retourner au Comité à l'adresse ci-dessous :

**99 route de Dieppe – 76770 MALAUNAY**

Cotisation payable par chèque joint à l'ordre du CDRP de Seine-Maritime  
ou par virement sur le compte du Comité – La Banque Postale

Adhérent .....

Nom du Correspondant : .....

Adresse .....

Téléphone : ..... Courriel ..... Site .....

### Statut de l'Adhérent

- Association Loi de 1901
- Autre Association .....
- Collectivité Locale ou Territoriale
- Autre Collectivité .....

### ACTIVITES

- Création, entretien et mise en valeur des chemins et des itinéraires
- Informations et promotion de la randonnée
- Animation et organisation de randonnées
- Création de sentiers
- Hébergement de randonneurs
- Autre activité : .....

L'adhérent s'engage à travailler en concertation avec le Comité Départemental représentant la Fédération Française de la Randonnée (FFRandonnée) sur le département de Seine-Maritime.

Fait à ....., le .....

Signature de l'adhérent

Adhésion acceptée par le Comité Directeur du Comité le .....

**Comité Départemental de Seine Maritime** <https://seine-maritime.ffrandonnee.fr>

99 route de Dieppe 76770 MALAUNAY – [seine-maritime@ffrandonnee.fr](mailto:seine-maritime@ffrandonnee.fr)

**Fédération Française de la Randonnée Pédestre** [www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr)

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Comité bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre n° IM 075 100 382